

Compte rendu de la réunion du 28 septembre 2016

Présents : Mrs Dominique DELACHE, GOSSET Paul, DUPRE Philippe, BERA Guy, DELAUNAY Franck, FENAILLE Bruno, BERBARD Yannick, LEFEVRE Jacques, GOURLIN Matthieu, Mmes TOURNEUX Diane, JORAND Charline

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur DUPRE Philippe

Délibérations :

1) Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration et d'une proposition d'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat.

Par délibération du 22 janvier 2014, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société contenant notamment, une proposition d'augmentation de son capital social.

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication ;
- d'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;
- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

2) Fonds d'amorçage des rythmes scolaires de l'année 2015/2016

Monsieur le Maire fait part aux membres présents qu'il a reçu de l'inspection d'Académie la somme de 4 000.00 €, fonds d'amorçage des rythmes scolaires de l'année 2015/2016.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de reverser la somme de 4 000.00 € au syndicat scolaire de Marly Gomont et des Communes Voisines qui a la charge et la gestion des frais des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de reverser le Fonds d'amorçage au Syndicat Scolaire et l'autorise à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives à cette décision.

3) Modification statuaire – compétences de la future Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Préfet de l'Aisne doit prononcer la création de la nouvelle communauté de communes par arrêté préfectoral, ce dernier devant préciser les compétences du nouvel EPCI.

Monsieur le Maire explique que cette modification statutaire anticipe également les nouvelles compétences que devra exercer ce nouvel EPCI à terme (notamment compétences issus de la loi NOTRe).

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que les deux communautés de communes ont décidé de modifier les statuts actuels afin de les mettre en conformité avec la législation en vigueur, et afin d'entériner l'accord des deux communautés de communes avant la prise d'effet officiel de la fusion.

Monsieur le Maire précise qu'aucune compétence n'a vocation à être retransférée aux communes. Enfin, Monsieur le Maire dit que les deux communautés de communes ont également fait le choix de prendre une nouvelle compétence supplémentaire : la « fibre optique » (notamment en référence à la délibération du 28 juin 2016 pour la CCRG, et la délibération du 17 juillet 2016 pour la CCTA). Cette compétence est inscrite dans le projet présenté.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur la modification statutaire, et donc sur le projet de statuts pour la future communauté de communes fusionnée.

Considérant le projet de statut annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* par 10 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

APPROUVE la modification statutaire telle que présentée ;

APPROUVE le projet de statuts pour la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise ;

4) Composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la composition de l'assemblée délibérante de la communauté issue de la fusion de la communauté de Communes de la Région de Guise et de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale est fixée selon les modalités prévues à l'article L5211-6-1 du CGCT.

Chaque commune dispose au minimum d'un siège, aucune ne peut avoir plus de 50% des sièges et la répartition tient compte de la population de chaque commune.

Un accord local permettant de répartir au maximum 25% de sièges supplémentaires peut être mis en place. Il doit être voté à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse avec l'accord de la commune représentant plus 1/4 de la population totale de l'EPCI). Pas d'écart de plus de 20% entre le nombre de délégués attribués par rapport au système proportionnel.

A défaut d'un tel accord par le Préfet au 15 décembre 2016, selon la procédure légale, le Préfet arrête la composition de conseil communautaire selon les modalités du II et III de l'article L5211-6-1 (Attribution du nombre de sièges par référence au tableau, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, attribution d'un siège à chaque commune au-delà de l'effectif du tableau, en cas d'égalité de la plus forte moyenne entre des communes lors de l'attribution du dernier siège, chacune de ces communes se voit attribuer un siège).

Monsieur le Maire présente la répartition de droit commun avec un total de 56 délégués répartis comme suit :

- Guise : 15
- Etreux : 4
- Wassigny : 2

- Vaux-Andigny : 2
- Lesquielles-st-Germain : 2
- Aisonville et Bernoville, Audigny, Bernot, Chigny, Crupilly, Flavigny le Gd et Beurain, Grand Verly, Grougis, Hannappes, Hauteville, Iron, La Vallée Mûlatre, Lavaqueresse, Macquigny, Malzy, Marly-gomont, Mennevret, Molain, Monceau sur Oise, Noyales, oisy, Petit Verly, Proisy, Proix, Ribeaupville, Romery, Saint Martin Rivière, Tupigny, Vadencourt, Vénérolles, Villers les Guise : 1 (+ 1 suppléant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- A l'unanimité,

Approuve le principe de fixer à 56 le nombre des sièges de conseil communautaire de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise, réparti selon les règles du droit commun.

Divers :

- Mr le Maire fait part aux membres du conseil du courrier qu'il a reçu d'un habitant de la commune relatif à la vitesse excessive dans le village, un devis à été présenté quand à la sécurisation de la montée de Gomont, il revient à la commission des travaux de présenter pour le budget 2017, un ensemble de proposition en vue de cette sécurisation.
- Le tableau « la Crucifixion » qui était dans le nerf de l'église va être déplacé dans le chœur conformément à une décision de l'ancien conseil qui en avait obtenu le financement à 100% par le conseil départemental. En ce qui concerne le chauffage, nous sommes en attente de devis.
- Le club canin « Les Amis de la Haie des Copelins » a sollicité la commune pour qu'il puisse faire leur entraînement au terrain de football. Adopté par 9 voix pour et 2 abstentions. Une convention d'utilisation sera établie.
- Mr le Maire informe que le ministère de l'éducation nationale a donné des consignes à respecter concernant la sécurité des enfants à l'école (attaque chimique, confinement, intrusion). Des travaux de sécurisation sont à prévoir aussi un artisan doit se rendre sur place établir un devis
- Mr le Maire informe que la commune, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, passera par une étape d'augmentation du débit en 2017, pour voir ensuite un équipement des foyers en fibre optique à l'horizon 2020.
- Les membres de la commission des travaux vont également faire chiffrer les travaux de réfections dans la rue Ermichamp et le chemin qu'empruntent les enfants pour aller au bus. Des subventions vont être demandées.
- Mr le maire informe des nouveaux horaires de la salle informatique Picardie en Ligne. Ceux-ci sont affichés en mairie.
- La poste modifie l'organisation du service dans la commune, mais n'a à ce jour communiqué aucune information à la mairie malgré plusieurs demandes.
- Mr le Maire suggère que la commune prenne en charge les réparations de l'amplificateur de Mr Delaunay qui a subi des avaries durant les festivités du mois d'août (1 abstention)
- Mr Bera propose de rajouter 2 poubelles à la salle polyvalente et l'achat d'un nouveau congélateur est nécessaire.
- Mr Kasza souhaiterait mettre quelques poules derrière chez lui dans le terrain communal. Adopté à l'unanimité.
- L'association TTMG (tennis de table de Marly-Gomont) vient d'être créée. Mr Mercadier Christophe en est le Président.
- Une équipe féminine de football est également créée.

La séance est levée à 22H20

Le secrétaire
Philippe DUPRE